

ASSOCIATION CASA



RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF **ANNÉE 2010**

« Villa Médicis »
CHRS de stabilisation

Avril 2011

1. Organisme gestionnaire

Association CASA

25, boulevard Émile Zola 84 000 AVIGNON

Tél. : 04-90-82-33-32 Fax. : 04-90-82-33-32

@ : direct@casa-avignon.org

Président : Pascal FAUVEL

Autres services gérés par l'association : - **Equipe mobile de Médiation de Rue**

- **Actions GRSP**

- **Groupe d'Entraide Mutuelle**

2. Présentation de l'établissement

La Villa Médicis a été installée le 1^{er} décembre 2003 et ouverte au public le lundi 8 décembre 2003. Le projet initial s'intitulait « projet d'ouverture d'un lieu d'accueil inconditionnel ». Il était porté depuis de nombreux mois par l'association CASA, elle-même fondée en 2001 par des personnes sans abri.

Le projet visait à compléter le dispositif existant en offrant un lieu d'accueil à bas seuil d'exigence, particulièrement à l'admission. Autoriser ainsi l'accueil des personnes les plus marginalisées et fragilisées.

Depuis le début, les règles de fonctionnement visent à imposer le moins possible de contraintes. La procédure d'accueil est simplifiée au maximum, il est imposé à l'équipe de ne pas pratiquer d'entretien de pré admission visant à questionner les personnes sur leur parcours antérieur. Certaines personnes peuvent être accueillies avec un animal de compagnie. L'état d'ébriété ou sous l'empire d'autres produits n'est pas un motif pour refuser l'entrée dans le lieu, il n'est pas motif d'exclusion. La consommation dans le lieu est interdite seulement dans les parties communes.

En 2010, la capacité a été de 20 lits pour hommes, femmes et couples, avec possibilité d'accueillir les animaux de compagnie. A partir du mois de novembre 2010, après renouvellement et mise au norme des modules d'habitation, la capacité d'accueil est effectivement passée à 24 places.

Un total de 24 places autorisées et maintenant totalement installées en vertu du statut CHRS obtenu (avis favorable du CROSSMS le 6 avril 2007 et autorisation préfectorale du 15 mai 2007 – Arrêté N°SI2007-05-15-0180-DDASS).

L'association veille au respect du projet initial et notamment au maintien de règles, procédures et dynamique interne permettant l'accueil inconditionnel des personnes les plus fragilisées, répondant ainsi aux besoins repérés dans le Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion.

3. Éléments du projet d'établissement.

Cet agrément CHRS nous incite à redéfinir régulièrement notre projet d'établissement, vérifiant l'effectivité du respect des droits des usagers. Nous avons prévu de revisiter notre projet d'établissement au cours de cette année 2011, afin de nous assurer de sa mise en conformité avec les droits consacrés par la loi du 2 janvier 2002 (droit à la confidentialité, droit d'accès aux informations relatives à la prise en charge, droit à l'information sur les droits fondamentaux, droit de participer à l'élaboration du projet d'accueil) et ce qui en découle (outils juridiques et procédures de contrôle des droits). Un travail de réforme de nos outils de travail est toujours en cours (livret d'accueil, contrat de séjour, projets personnalisés, règlements de fonctionnement), ainsi qu'un travail de soutien à la participation des usagers (CVS, groupe d'expression, participation à des initiatives citoyennes, enquêtes de satisfaction).

Depuis 2008 la totalité des places disponibles à la Villa Médicis sont dédiées à de l'accueil à durée « indéterminée », permettant des processus de stabilisation allant jusqu'à engager des formes d'insertion. L'entrée sur le lieu peut se faire « immédiatement », sans aucun préalable, l'attribution effective des places incombant à un groupe de partenaires, lesquels sont au plus près du public visé : AIDES, SAO/115, Médiation de Rue et AVAPT. Cette commission d'orientation à une fonction de diagnostic, et nous permet d'ancrer notre action dans un véritable partenariat et un renforcement de la coordination existante, préfiguration des commissions SIAO qui se sont mises en place en 2011. Par ailleurs cette procédure d'accès respecte le principe d'accueil inconditionnel en vigueur à la Villa Médicis.

4. Population et activités

Autorisation de création en date du 15 mai 2007, préfecture de Vaucluse.
Capacité autorisée de 24 places.

Capacité installée depuis le 1er janvier 2010: 20 places. 243 jours.
Fermeture du lieu pendant le mois de septembre 2010. 30 jours.
Capacité installée depuis octobre 2010: 24 places. 92 jours.
Population : personnes sans abri, hommes, femmes et couples (+animaux).

	20 places	20 places	24 places
Pour la période du	01/01 au 31/08	01/09 au 30/09	01/10 au 31/12
Nb théorique de journées	4 860	600	2 208
Nombre réel de journées	4 540	461	1 973
Taux d'occupation	93,42%	76,83%	89,36%

Nombre de personnes prises en charge sur 2010: **50 personnes** dont 4 couples.
Au total, 39 hommes, 11 femmes (+ 23 animaux de compagnie).

5. Charges de personnel

Dans une volonté de consolider l'existant, nous avons fait le choix pour 2010 d'une meilleure prise en compte du **poste de Direction sur le CHRS**, faisant évoluer l'ETP de 0,8 à un temps plein. Comme vous le savez, 20% du financement de ce poste était en principe pris en charge par le service de médiation de rue. Devant l'incertitude qui pèse sur le financement de cette action, nous préférons anticiper sur une situation qui risquerait de mettre à mal l'équilibre de fonctionnement du CHRS.

Nous avons également fait le choix de consolider le **poste de Coordination** en le faisant évoluer vers un statut cadre. Ce changement de statut s'est produit en juin 2010. Un choix largement déterminé par l'implication de notre coordinatrice dans le travail de partenariat et de réseau entrepris avec les structures locales, ainsi que son investissement dans les chantiers PDAHI et mise en place du SIAO.

Ces changements ont été rendus possibles par la suppression de 0,25 ETP d'un temps d'animateur, ce qui implique que **le nombre d'ETP total sur la structure diminue de 5,8 à 5,75**, faisant passer le ratio d'encadrement de 0,29 à 0,24 (total ETP/total places).

Toujours dans l'intention de consolider le fonctionnement de la structure, nous avons pris le parti de faire apparaître très clairement le coût des remplacements liés au départ des salariés en congés payés. En effet, chacun des salariés du CHRS doit nécessairement être remplacé dans la mesure où les temps de présence sur le CHRS sont effectués SEUL, qu'il n'y a absolument aucun moyen de jongler avec le planning de travail. Cela apparaît sur le **compte 648, un coût qui globalement avoisine les 21 000 euros** et qui n'est que partiellement pris en charge.

Ce point apparaît comme la **mesure à prendre en compte sur le Groupe II**.

Nous vous faisons remarquer également que le passage à 24 places n'induit pas d'augmentation de la masse salariale pour 2010.

L'ETP permanent pour 2010 est donc 5,75 sur le CHRS Villa Médicis. Un effectif qui ne tient pas compte des remplacements, comme indiqué plus haut.

CHRS Villa Médicis 2010: 5,75 ETP

- 1 ETP Direction (1 personne)
- 0,75 ETP Coordination (1 personne)
- 1 ETP Educateur Spécialisé (1 personne)
- 0,50 ETP Aide Soignant (1 personne)
- 0,50 ETP Moniteur Educateur ND (1 personne)
- 2 ETP Animateur ND (2 personnes)

Autres charges relatives au groupe II : Intervenants extérieurs

- externalisation de la paye et de la comptabilité:

Le service comptabilité de l'association Passerelle n'étant plus en mesure d'assurer la prestation comptable demandée, nous utilisons depuis le mois de juillet 2010 les services d'un cabinet d'experts-comptables, le Cabinet J. CAUSSE & Associés, ceci pour un montant que nous avons fixé relativement à l'alloué 2010. Comme nous vous l'avions annoncé en début d'année, comme cela a été officialisé le 25 mars 2010 à la DRJSCS en présence de M. CHAPELET, nous poursuivons notre démarche de rapprochement avec l'association HAS. En dehors des actions et des réflexions menées en commun, nous visons à mutualiser nos ressources en terme de gestion et de comptabilité.

- intervention du Commissaire aux Comptes

Le Cabinet Causse n'a pas été renouvelé dans sa mission de Commissariat aux comptes du fait des nouveaux services rendus. Nous avons choisi le Cabinet Concept Expert pour mener à bien cette intervention.

- intervention de personnels libéraux pour de la supervision d'équipe et analyse des pratiques (2 X 2 h / toutes les 4 semaines)

7. Autres charges d'exploitation

Relativement à l'augmentation de notre capacité d'accueil, nous n'avons pas enregistré immédiatement une hausse de nos dépenses en 2010.

Nous remarquons une stabilisation du **compte 602**, mais néanmoins un souci sur le **compte 626**, problème qui ne devrait plus exister en 2011 du fait du regroupement de nos téléphones mobiles en une flotte dont les forfaits et la consommation s'ajustent les uns aux autres. L'augmentation du **compte 625** traduit une intense activité citoyenne des usagers, lesquels participent régulièrement à des débats et des réflexions sur les dispositifs qui les concernent (Groupe usagers FNARS, MOC, CCPA...)

Nous notons un écart global de 8,36% entre les dépenses réalisées et le budget exécutoire 2010 sur le **Groupe I**.

Compte 687 du Groupe III, une provision pour charge exceptionnelle de 1522 euros. En effet, nous avons connu un dysfonctionnement au niveau des nos petites caisses de fonctionnement, une perte dont nous n'avons pas encore complètement analysé l'origine. Toujours est-il que nous avons pris certaines mesures afin de mieux contrôler et mieux gérer ces caisses auxiliaires.

8. Renouvellement des modules

Le renouvellement de l'ensemble des modules d'habitation a apporté des améliorations substantielles au fonctionnement de la structure et au confort des usagers (création d'une réserve, sanitaire prévu pour les personnes à mobilité réduite, séparation du coin cuisine du coin plonge...), tout en nous assurant d'être en conformité avec la réglementation en matière de sécurité incendie. Vous vous êtes engagés sur le financement de cette mise aux normes, un coût évalué à 20 000 euros par an sur trois ans. Vous nous avez accordé un crédit

non reconductible de 66 625 euros en un seul versement, néanmoins la société COUGNAUD, nouveau prestataire engagé pour cette opération de renouvellement, nous présente une facture qui s'élève à 71 850 euros (hors location), sans compter les coûts liés au démontage et retrait des anciens modules, aux raccordements et frais d'installation des nouveaux modules. Ce qui représente **81 717,31 euros** de dépenses, soit un écart de **15 092 euros**. Par ailleurs l'association CASA a totalement assumé les surcoûts liés à l'hébergement et l'accompagnement des personnes pendant ce temps de renouvellement des modules qui a duré tout le mois de septembre.

8. Location

Parallèlement à ces grandes manœuvres, nous avons continué de mener un travail avec la Ville d'Avignon, la société Vaucluse Logement et le cabinet FANZUTTI, afin de mener à terme une opération de construction d'un bâtiment, devant abriter le CHRS (24 places de stabilisation), l'accueil de nuit (10 places en simultané) ainsi que le service de médiation de rue. Un permis de construire a été déposé courant du mois de novembre 2010, il est prévu une mise en chantier courant 2011, dans la perspective d'une ouverture de ce nouveau lieu prévue pour la rentrée 2012.

Actuellement, la Villa Médicis est constituée de modules préfabriqués classés ERP, provisoirement installés sur le site de l'ancien Tri Postal, lequel appartient à la société Réseau Ferré de France, occupation qui nous est facturée par l'entreprise NEXITY au prorata de la taxe foncière. La convention qui autorise cette occupation des lieux a été renouvelée en 2010, et notre participation revue à la hausse (quote-part CHRS de 1 736,59 euros). Ceci est pris en compte (compte 6132) dans les locations immobilières.

Par ailleurs, l'augmentation de notre surface habitable (4 modules supplémentaires: 3 modules d'habitation + un bloc sanitaire) afin d'accompagner l'augmentation de notre capacité réelle d'accueil (X 24 places), se trouve compensée par un coût de location des modules moindre par rapport à l'année dernière, du fait des prix pratiqués par le nouveau prestataire: ce qui a pour conséquence paradoxale de produire une **économie sur le compte 6132 du Groupe 3**.

9. Produits exceptionnels

Groupe III, Compte 773, un produit de 2 274 E qui correspond à un remboursement EDF.

Compte 78, provision constituée pour l'enlèvement des modules de 4 000 E.

Compte 789, fonds dédiés en provenance de la Fondation Abbé Pierre, également en prévision du départ du site de l'ancien Tri Postal.

Compte 79, divers remboursements pour maladie et pour formation.

10. Produits autres que ceux de la tarification

Nous confirmons que le mode de calcul de la participation financière des personnes accueillies concernant le CHRS de stabilisation (prix fixe de 2 € ou 20% du salaire) semble parfaitement adapté aux publics que nous recevons.

Le montant global des **participations financières** des personnes hébergées est en baisse cette année 2010 (**9 407 euros contre 11 302 euros en 2009**), du fait de l'opération de renouvellement des modules d'habitation. En effet, non seulement l'effectif s'est trouvé réduit peu avant l'opération de renouvellement et dès la réouverture de la structure, laquelle était fermée pendant le mois de septembre, mois pendant lequel nous n'avons pas encaissé de participation.

11. Tarifs

Le coût de la place pour l'année 2009 s'élevait à 15 300 euros (14 823 Euros en 2008) pour les **24 places autorisées et financées**.

Le coût à la place estimé au prévisionnel **2010** était de **17 128 Euros**.

En fonction des éléments du compte administratif 2010, si l'on déduit 8 061 euros du compte 6815 (provisions démontage des modules), ainsi que les 81 717 de dépenses exceptionnelles liées au renouvellement de la structure, nous obtenons un **total de charge des trois groupes de 378 850 euros, soit un coût à la place de 15 785 Euros**.

12. Investissements

Comme les années précédentes, nous limitons nécessairement tout achat ou investissement important sur le lieu actuel étant donné la précarité de la structure et le côté provisoire de notre installation. Une situation qui néanmoins ne devrait pas perdurer, compte tenu de l'avancée du projet de construction d'un lieu pérenne.

13. Conclusion

Le budget exécutoire 2010 est de 371 398 euros pour 468 628,42 euros de dépenses, ce qui représente un écart sur les charges de 97 230,42 euros. Les produits alloués représentent 371 397,75 euros pour un produit réalisé de 454 088 euros, soit un écart de 82 690,25 euros.

Principalement engendrées par des dépenses liées au renouvellement des modules, les pertes constatées cette années 2010 ne devraient pas se retrouver sur l'exercice 2011. Du fait d'un léger différentiel de loyer, nous estimons être en mesure de compenser une part de ce déficit, mais nous vous demandons de bien vouloir **prendre en compte partie des surcoûts liés à la mise aux norme des préfabriqués dans le cadre des crédits non reconductibles**.

Le résultat d'exploitation 2010 pour le CHRS de stabilisation « Villa Médicis » présente une perte de 14 540 euros.

Le Directeur, Renaud DRAMAIS.